

Paris,
le jeudi 16 août 2012

Émetteur : le Crfp d'Aquitaine : Isabelle Chèze - Tél : 05.56.93.45.90 (Accueil : 05 56 93 45 93 ou 84)
Télécopie 05.56.93.45.85

Objet : Dispositif de Formation «Contrôle de Gestion - Fondamentaux» - Année 2012 (Mise en Œuvre de la Première Session)

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,

L'Ucanss, les organismes nationaux du Régime général, la Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (Crpcen) et le Régime social des indépendants (RSI) mettent en œuvre dès le mois d'octobre 2012, en partenariat avec les centres régionaux de formation ( annexe 1) de Bordeaux, Lyon, Nantes et Paris (Irfaf), le nouveau dispositif « Contrôle de gestion - FONDAMENTAUX ».

Ce dispositif vient remplacer l'ancien dispositif de sensibilisation intitulé « Contrôle de gestion pour les acteurs utilisateurs ou exerçant leur fonction au sein de la fonction contrôle de gestion ».

Le dispositif « CDG-Fondamentaux » s'inscrit dans une logique de développement de parcours professionnel en articulation avec le dispositif de professionnalisation « CDG-PRO ».

C'est la première étape de formation qui permet d'acquérir les fondamentaux en contrôle de gestion dans la perspective d'accéder à CDG-PRO.

I - FINALITÉS DU DISPOSITIF DE FORMATION

Ce cursus doit permettre aux participants de/d' :

- acquérir les fondamentaux essentiels de la fonction contrôle de gestion et l'appropriation des outils,
- contribuer au renforcement du dialogue de gestion,
- améliorer le pilotage de la performance au sein de leur organisme,
- faire évoluer les pratiques des acteurs dans un contexte en mutation en adéquation avec les COG,

- assurer un accompagnement individualisé des contrôleurs de gestion dans leurs parcours professionnels.

II - OBJECTIFS DU DISPOSITIF DE FORMATION

CDG-FONDEMENTAUX doit permettre à vos collaborateurs de renforcer :

- leur rôle d'acteur incontournable dans le pilotage de la performance et du dialogue de gestion au sein de leur organisme,
- leur maîtrise de la fonction contrôle de gestion et des outils de pilotage notamment au niveau de la préparation budgétaire, l'analyse des coûts et la comptabilité analytique ainsi que les tableaux de bords,

III - PRINCIPES PÉDAGOGIQUES DU DISPOSITIF DE FORMATION

Le cursus de formation, pour intégrer le parcours complet, s'organise en 3 phases bien différenciées :

1) Une identification des pré-requis à l'entrée en formation :

Des pré-requis sont identifiés en entrée du cursus afin de s'assurer que les participants sont bien dans la cible du public visée

2 voies d'accès sont clairement identifiées :

- un parcours complet
- un parcours à la carte pour conforter l'entrée de certains candidats dans le parcours de professionnalisation « CDG-PRO ».

2) Une phase d'apprentissage en présentiel qui s'articule autour de 5 « blocs » de formation bien distincts.

Le recours à des cas pratiques et des temps d'échange entre les participants est privilégié pour favoriser la bonne appropriation des connaissances. La formation est ancrée dans la réalité professionnelle pour mettre en œuvre une logique d'apprentissage.

3) Une évaluation des acquis « à froid » qui s'effectuera à distance, est mise en œuvre dans les 3 à 6 mois après la fin de la formation pour vérifier les effets de la formation sur le développement des compétences du salarié. Elle fera l'objet d'un suivi et sera restituée aux participants et à l'organisme d'appartenance.

Ce dispositif de formation a été conçu en cohérence avec le dispositif CDG-PRO afin de s'assurer d'une réelle articulation entre les 2 dispositifs.

IV - PUBLIC CONCERNÉ

Ce cursus s'adresse, en priorité, à un public qui peut comporter les caractéristiques suivantes :

- en prise de fonction sur le contrôle de gestion,
- récemment en poste,

Ces personnes suivront **le « parcours complet » de formation « CDG-Fondamentaux »**.

Cette formation devra aussi faciliter l'accès aux personnes qui auront besoin de renforcer certaines dimensions traitées dans cette offre. En effet, des personnes qui souhaitent viser l'accès au dispositif



CDG-PRO (contrôle de gestion Professionnalisation), pourraient être amenées à suivre un ou plusieurs « blocs » de formation à partir des préconisations de la Commission d'étude des dossiers au regard des tests d'auto-positionnement réalisés en amont.

Ces personnes s'inscriront **dans le cadre d'un « parcours à la carte »**.

V - COÛT DE LA FORMATION DE LA FORMATION

Le coût des frais pédagogiques de la formation pour un parcours complet est de 4 200 € par stagiaire.

Il inclut l'étude des pré requis, l'accès à la formation et l'évaluation différée à réaliser à distance.

Le coût des frais pédagogiques est variable selon les résultats issus des tests d'auto-positionnement pour une personne qui vise une intégration dans le parcours CDG-PRO.

Si, à l'issue des tests d'auto-positionnement, la commission d'étude des dossiers préconise le suivi d'un ou plusieurs blocs relevant de CDG-Fondamentaux, le parcours « **à la carte** » est calculé sur la base de 300 €/ j par nombre de jours du ou des blocs définis à l'issue des tests (conf.  Annexe 3). Le participant suivra l'intégralité du bloc.

Les frais de déplacement (transport et repas) et d'hébergement du stagiaire ne sont pas inclus. L'Ucanss vous propose d'être associé à la mise en œuvre de ce dispositif et de le mobiliser dans le cadre de votre politique de ressources humaines. La CPNEFP a déterminé une priorité de financement de niveau 1 sur fonds mutualisés (taux de prise en charge : 80 % des frais pédagogiques).

Pour les renseignements complémentaires, des annexes numérotées de 1 à 4 accompagnent cette lettre d'information. Vous pouvez aussi contacter le Crfp de Bordeaux, pilote de ce dispositif (cf.  annexe 1 - mise en œuvre).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'assurance de mes salutations distinguées.



Didier Malric

Directeur délégué

Document(s) annexe(s) :

- Mise en œuvre 1er session
- Présentation architecture
- Coût de la formation
- Dossier inscription 2012